

## PROCES VERBAL DE SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le cinq septembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2022.

**PRESENTS** : Dominique PAILLAT, Fabrice HERBRETEAU, Catherine GOURMAUD, Philippe RIPAUD, Franck GUITTON, Laure ROUET, Benoit AVRIL, Benoit BARD, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS, Odile DELACOTTE, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

**ABSENTE** : Nathalie BIZET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Isabelle HELIE.

Nombre de conseillers : en exercice : 17 - Présents : 16 - Votants : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Après lecture du dernier compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2022 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

### **ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - RH**

#### **1- Création de deux postes au service restauration scolaire (pour le service et la surveillance de cour)**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'agent en poste actuellement pour l'aide au service restauration scolaire et à la surveillance de cours des élèves de l'école publique pendant la pause méridienne doit à compter du 22 septembre prochain effectuer une formation qualifiante 2 jours par semaine jusqu'au 16 juin 2023.

Monsieur le Maire explique que cet agent s'est proposé pour continuer sa mission 2 jours par semaine au lieu de démissionner. A ce jour, cette demande ne peut être honorée puisque que nous n'avons qu'un poste de crée mais qu'en effet cette proposition représente une solution intéressante pour la collectivité compte-tenu des difficultés de recrutement pour des temps de travail incomplet. De ce fait, si cette solution est retenue par l'assemblée, il conviendrait de créer 2 postes à temps non complet.

Ces emplois pourraient être pourvus par des agents relevant du grade d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 3h00 hebdomadaire sur 2 jours d'activité. En fonction du contrat de travail, le temps de travail sera annualisé sur la période du contrat.

Il convient de noter qu'au niveau de l'effectif global de la collectivité, ces créations ne viendront pas augmenter la masse salariale de la collectivité, puisque le poste en CDD jusqu'à présent occupé sera rendu vacant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création de deux postes d'adjoint technique territorial dans les conditions énoncées ci-dessus, et invite les membres à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres :

- de créer deux emplois d'adjoint technique territorial, emplois permanents à temps non complet à raison de 2.74 h en cts, susceptibles d'être pourvus par des agents relevant du grade d'adjoint technique territorial ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel dans les conditions fixées ci-dessous à savoir :
  - motif du recours à un agent contractuel : article L332-8 6° du code général de la fonction publique,
  - nature des fonctions : aide au service restauration scolaire et surveillance de cours pendant la pause méridienne
  - temps de travail : 3.50h hebdomadaire sur 2 jours de travail. Le temps de travail sera annualisé selon la période du contrat.
  - niveau de recrutement : catégorie C,
  - niveau de rémunération : rémunération correspondant à un échelon situé sur la grille indiciaire relevant de l'échelle des adjoints techniques territoriaux (échelle C1),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant.

## 2- Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire précise, que suite à la décision de créer deux emplois à temps non complet à raison de 2.74 h en cts soit 2h45 minutes par semaine en CDD, il convient d'inscrire ces emplois au tableau des effectifs.

De plus, compte-tenu des changements de postes, il est proposé de rendre vacant le poste d'adjoint technique territorial à 5h29 mn à compter du 22 septembre prochain.

			% TC	Heures/mn
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>				
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Technique Territorial	Stagiaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>				
Rédacteur territorial	Titulaire	Pourvu	100%	35H
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	100%	35H

Adjoint Administratif Territorial	Titulaire	Pourvu	80%	28 H
<b>ECOLE</b>				
ATSEM Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	92.35%	32H22mn
<b>AGENCE POSTALE ET RESTAURANT SCOLAIRE</b>				
Adjoint Administratif Territorial	CDI	Vacant	90%	31H30mn
Adjoint Administratif Territorial	CDD	Vacant	21.28 %	7H27 mn
Adjoint Administratif Territorial	CDD		36.96 %	12H56 mn
Adjoint Administratif Territorial	CDD	Pourvu	52.67 %	18H26 mn
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>				
Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Pourvu	41.69%	14H35mn
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>e</sup> classe	Titulaire	Pourvu	31.43%	11H
Adjoint Technique Territorial	CDD	Pourvu	8.95 %	3H08 mn
Adjoint Technique Territorial	CDD	Pourvu	8.95 %	3H08 mn
Adjoint Technique Territorial	CDD	Vacant à compter du 22 septembre 2022	15.68 %	5H29 mn
Adjoint Technique Territorial	CDD	A pourvoir pour le 22 septembre 2022	7.84 %	2H45 mn
Adjoint Technique Territorial	CDD	A pourvoir pour le 22 septembre 2022	7.84 %	2H45 mn
<b>RESTAURANT SCOLAIRE/ ENTRETIEN DES BATIMENTS</b>				
Adjoint Technique Territorial	Stagiaire	Pourvu	55.43%	19H24 mn

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les changements demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres valide le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

### 3 – Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une modification du budget principale doit être faite pour :

- Ajouter des crédits aux opérations d'investissements : 113 (Parcours de Santé - équipements Sportifs) et 112 (Réhabilitation de la salle des Boutons d'Or)
- Ajouter des crédits aux opérations d'ordres dans le cadre de la mise à jour de l'inventaire communal ...

Désignation	Dépense		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61551 : Matériel roulant	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 000,00 €
<b>TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
R-752 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>67 000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-13918 : Autres	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2802 : Frais réalisation documents d'urbanisme et numérisation du cadastre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 600,00 €
R-284172 : Autres EPL - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 400,00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>
D-2152 : Installations de voirie	0,00 €	534,93 €	0,00 €	0,00 €
R-2128 : Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	534,93 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>534,93 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>534,93 €</b>
R-1311 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	253 903,50 €
R-1321 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	253 903,50 €	52 138,00 €
R-1323 : Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	51 862,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>253 903,50 €</b>	<b>357 903,50 €</b>
D-2111-88 : ACQUISITION MATERIEL	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2128-11 : REAMENAGEMENT DE LA COULEE VERTE ET JEUX	0,00 €	7 374,00 €	0,00 €	0,00 €
D2152-102 : LIAISONS DOUCES	0,00 €	119 377,67 €	0,00 €	0,00 €
D2188-113 : PARCOURS DE SANTE ET TERRAINS A BOSSE	0,00 €	67 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2128-108 : LIAISONS DOUCES	0,00 €	0,00 €	0,00 €	119 377,67 €
R-2128-110 : REMANEGEMENT DE LA COULEE VERTE ET JEUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 374,00 €
<b>TOTAL 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>248 751,67 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>126 751,67 €</b>
D-2123-112 : SALLE DES BOUTONS D'OR	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>35 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>291 286,60 €</b>	<b>253 903,50 €</b>	<b>545 190,10 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>358 286,60 €</b>		<b>358 286,60 €</b>

Après présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :  
- valide la décision modificative n°2 au budget principal telle que présentée ci-dessus.

#### **4- Demande de retrait d'acte par la Préfecture de la Vendée : D2022-051 Modification du marché en cours de fournitures de repas en liaison froide avec Restoria**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Préfecture de la Vendée le 13 juillet dernier relative à la modification des prix des repas au restaurant scolaire.

Il informe qu'à ce jour la société Restoria maintient sa position et est dans l'incapacité de nous fournir les éléments justifiant le calcul d'une indemnité, le directeur de la société Restoria sollicite donc le Préfet de la Vendée pour une rencontre.

Face à ces éléments, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le retrait de la délibération D2022-051.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide :

- de retirer l'acte D2022-051 sur la modification du marché en cours de fournitures de repas en liaison froide avec Restoria
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision à la société Restoria

### **VOIRIE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ASSAINISSEMENT**

#### **5- Travaux d'aménagement au complexe sportif – choix de l'entreprise**

Dans le cadre de l'implantation des nouvelles structures sportives au terrain de football, une demande de devis a été formulée à la société ALAIN TP pour :

- Réaménager l'entrée du site (revoir implantation des barrières et sécurisé l'accès avec des barrières bois)
- Terrasser le terrain 3\*3 et réaliser l'enrobé
- Terrasser le skate park et réaliser l'enrobé

L'ensemble de ce devis s'élève à la somme de 26 495.40 € H.T

*Monsieur Fabrice HERBRETEAU demande pourquoi il n'y a pas eu de mise en concurrence ?*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

*Monsieur Benoit AVRIL précise qu'il est difficile de juger sans mise en concurrence.*

Après discussion Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- valide l'offre de prix de la société ALAIN TP pour la somme de 26 495.40 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **6- Présentation du rapport d'assainissement collectif 2021**

Monsieur le Maire fait la présentation du rapport d'assainissement. Il présente les travaux faits en 2021 et les travaux susceptibles d'être réalisés en 2022 (suivant la fin du diagnostic assainissement).

Il précise que le budget assainissement est excédentaire, aucun emprunt n'est en cours.

Il signale également qu'une étude est en cours au niveau de l'intercommunalité pour le transfert de la compétence

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport et l'approuve.

### DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de droit de préemption urbain :

Numéro	Objet	Biens	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
42	Renonciation à préempter	Parcelle cadastrée ZP 192 située 9 rue des Frênes appartenant Office Public de l'habitat de Vendée dont le siège 28 rue Benjamin Franklin 85000 La Roche sur Yon	20 000.00 €	19/07/2022
43	Renonciation à préempter	Parcelles cadastrées AB171-629 situées 6 Rue du Prieuré, appartenant Mme BACHELIER Béatrice domiciliée 2 allée Jacques Monod 79300 Bressuire	80 000 € + 5 500 € TTC à la charge de l'acquéreur	27/07/2022

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
39	Terrain à bosse	<b>GUILLAUME TERRASSEMENT, Les Gazelles 85410 Cezais</b>	<b>9 920.00 € H.T soit 11 904.00 € T.T.C.</b>	07/07/2022
40	Terrain de basket 3*3	<b>NOUANSPORT, Route de Valençay 37460 Nouans les Fontaines</b>	<b>4 131.00 € H.T soit 4 957.20 € T.T.C.</b>	07/07/2022
41	Cendrier extérieur mairie	<b>BRUNEAU Parc d'Activité secteur Nord 19, avenue de la Baltique 91948 Villebon sur Yvette - Courtabœuf cedex</b>	<b>149.25 € H.T soit 179.10 € T.T.C.</b>	08/07/2022
42	Meubles cuisine Ecole	<b>BRICO CASH Parc d'Activité Polaris, 85110 Chantonnay</b>	<b>148.92 € H.T soit 178.70 € T.T.C.</b>	13/07/2022

43	Système de relevage buts de football	<b>SPORT 2000 Quartier Libre, 85110 Chantonnay</b>	<b>731.67 € H.T soit 878.00 € T.T.C</b>	27/07/2022
44	Rateliers à vélos (cabinet médical et mairie)	<b>QUINCAILLERIE DU BOCAGE Rue des Sables, Les Essarts, 85140 Essarts-en-Bocage</b>	<b>126.00 € H.T soit 151.20 € T.T.C</b>	18/08/2022
45	3 Cendriers extérieur salle polyvalente	<b>BRUNEAU Parc d'Activité secteur Nord 19, avenue de la Baltique 91948 Villebon sur Yvette - Courtabœuf cedex</b>	<b>461.25 € H.T soit 553.50 € T.T.C.</b>	29/08/2022

## PAROLES AUX ADJOINTS

**Commission Economie Sports Enfance Jeunesse** : M. Franck GUITTON fait le point sur la journée « Défis Germinois », la run color a été appréciée par la soixantaine de participants, dans l'après-midi peu de personnes se sont déplacées, une réflexion devra être menée pour la 2<sup>e</sup> édition notamment sur l'organisation. La soirée a été assez réussie, le restaurateur TI KAZ CREOLE sélectionné a été apprécié, tout comme le feu d'artifice.

**Commission Communication** : Mme Laure ROUET rappelle l'organisation des portes ouvertes de la bibliothèque le samedi 10 septembre de 10h30 à 12h00. Des travaux d'embellissements (peinture, changement sol), sont programmés de la fin octobre à la mi-novembre par l'agent technique en charge des bâtiments. La bibliothèque sera par conséquent fermée pendant toute cette période. Le dispositif argent de poche sera renouvelé pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Les jeunes auront notamment pour action le déménagement de la bibliothèque à la salle des Cœurs Vendéens.

Enfin, une présentation est faite de l'embellissement du transfo électrique du Tail sur le thème des oiseaux. L'ensemble du Conseil Municipal satisfait du résultat envisage de renouveler cette opération pour les années futures.

**Commission CCAS et Affaires Sociales** : Mme Catherine GOURMAUD informe de la vente du mobilier de l'école publique le 2 septembre dernier. Il reste quelques biens qui désormais seront mis en annonce sur Internet.

- Des professionnels de la Petite Enfance ont pris contact avec la municipalité pour un projet d'ouverture de MAM, compte-tenu du positionnement du Conseil Municipal de s'engager de l'ouverture d'une structure sur son territoire. Une réflexion doit être menée pour trouver des locaux.
- Comme l'année précédente, la commune s'est engagée pour l'organisation de la manifestation « La Joséphine ». Un parcours de 5km sera proposé.
- Côté intercommunalité : des ateliers nutritionnels auront lieu en partenariat avec la MSA courant octobre à Saint Germain de Prinçay. Les ateliers numériques reprennent à compter du 7 septembre les mercredis matin de 10h à 11h30.

Commission Voirie, environnement : M. Philippe RIPAUD annonce que l'ensemble des travaux de voirie projetés cette année débute ce mois : le programme annuel d'entretien mais également les travaux d'aménagement sécuritaire de la Rue Charette. Pour ces derniers la durée fixée est de 8 semaines.

L'arrosage du terrain de foot ayant été suspendu cette année, des recherches vont être faites pour trouver une source d'eau. Un rendez-vous est fixé le 9 septembre.

**Commission Bâtiments** : M. Fabrice HERBRETEAU informe qu'une réunion de préparation de planning des travaux de réhabilitation de la salle des Boutons d'Or est programmée le vendredi 16 septembre à 14h dans la salle concernée avec l'ensemble des artisans.

Dans le cadre du transfert éventuel des archives de la Mairie à l'étage du bâtiment, une rencontre avec la SOCOTEC a eu lieu pour connaître la réglementation applicable et le poids maximum pouvant être supporté à l'étage du bâtiment. Le professionnel rencontré ayant suivi l'extension de la mairie en 2009, a fourni les indications nécessaires, à savoir possibilité de stocker à l'étage avec une charge maximum de 250kg au m<sup>2</sup>. Les élus devront se positionner définitivement sur le transfert ou non des archives.

Il rappelle également que la chaufferie actuelle de la Mairie n'est pas aux normes sécuritaires. Une décision devra également être prise sur la rénovation de cet ensemble avec ou sans WC publics.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire informe que la prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le lundi 3 octobre 2022 et rappelle les éléments suivants :

- Organisation de la rencontre entre élus et leurs conjoints au Logis des Grois le 30 septembre prochain.
- Organisation de la semaine européenne de la Mobilité, du 16 au 22 septembre avec notamment l'inauguration et la découverte du sentier entre Chantonay la Zone Polaris et Saint Germain de Prinçay le vendredi 16 septembre à 10h30.
- Enfin, dès le début du mandat, il avait été soumis l'idée que chaque conseiller pourrait changer de commission, chacun est amené à y réfléchir pour la prochaine séance de Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

---

AFFICHÉ LE 12 SEPTEMBRE 2022

---

Vu la secrétaire de séance,  
Isabelle HELIE.

Certifié exact,  
Le Maire  
Dominique PAILLAT.